

Compte Rendu succinct¹ du Conseil Municipal du 20 mai 2026 : Le Simulacre de la Concertation et l'Opacité des Chantiers

Nous avons siégé ce mardi 20 mai avec un ordre du jour plutôt dense, marquant la mise en place des commissions municipales, le vote des subventions aux associations et plusieurs délibérations techniques. Malgré quelques échanges plus construits, les tensions habituelles sur le droit à l'information et la qualité du débat démocratique ont persévéré. Voici le détail des principaux points abordés.

1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale et modification des conseils communaux

- Contexte : Suite à la démission d'Hubert Grimonprez (reçue en mairie le 15 avril 2026), il convenait de prendre acte de son remplacement par Lucie Rouillay (commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse) et de réajuster le tableau de représentativité des conseillers communaux. La commune déléguée de Brouay voit ainsi son nombre de conseillers réduit à 2, tandis que Bretteville-l'Orgueilleuse monte à 15.
- Nos questions : Pas d'opposition sur l'ordre logique du tableau.
- Réponse de la majorité : Présentation purement technique et mécanique du Maire demandant de prendre acte.
- Vote : Prise d'acte et délibération adoptée à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions du Maire : Vandalisme et flou culturel

- Contexte : Examen du registre des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Nos questions : Nous avons interrogé la majorité sur la décision 2026-58C concernant la déclaration d'un sinistre sur un bâtiment public, afin de connaître la nature des faits et l'existence d'une plainte.

Nous avons également relevé des engagements de dépenses importants pour des spectacles culturels, actés en urgence juste avant l'installation de la nouvelle commission Culture.

- Réponse de la majorité : Concernant le sinistre, la majorité a indiqué qu'il s'agissait d'un acte de vandalisme sur un bâtiment et qu'une plainte avait été déposée. Sur le volet culturel, le Maire a rétorqué que « le temps municipal ne s'arrête pas avec les échéances électorales », justifiant ces signatures anticipées pour « cranter » la programmation et ne pas rater d'opportunités de spectacles.
- Vote : Simple prise d'acte imposée.

¹ Ce document est un compte rendu non officiel rédigé par les élus du groupe d'opposition. Il a pour but d'informer les citoyens sur les débats et les positions défendues par vos élus minoritaires, en complément des procès-verbaux administratifs.

3. Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal

- Contexte : Validation du compte rendu de la séance précédente.
- Vote : Adopté à la majorité (1 voix contre de notre groupe pour marquer notre désaccord sur le budget présenté et les omissions de retranscription de nos interventions).

4. Création des Commissions Facultatives : La démocratie participative à géométrie variable

- Contexte : Le Conseil devait valider la création de 8 commissions dites « ouvertes » (accessibles aux habitants engagés) et de 2 commissions fermées (Finances/RH et Urbanisme).
- Nos questions : Nous avons exigé de connaître les critères objectifs justifiant l'exclusion des citoyens aux commissions Finances/RH et Urbanisme. Le manque de transparence financière en 2025 a par ailleurs été rappelé.
- Réponse de la majorité : Pour la commission Finances/RH, l'argument de la confidentialité des dossiers personnels des agents a été avancé (évaluation et promotion des agents). Une élue de la majorité a cependant souligné que tout ce qui relève des finances publiques est public et systématiquement publié. Pour l'Urbanisme, le Maire a invoqué une vision purement technocratique, affirmant que les projets immobiliers privés étaient « confidentiels » et que les procédures réglementaires (comme les enquêtes publiques) suffisaient amplement à informer les habitants a posteriori. Une conception bien restrictive de la démocratie de proximité.
- Vote : Adopté à la majorité.

Composition des commissions :

Voirie, espaces verts, bâtiments et patrimoine	Développement économique
<ul style="list-style-type: none"> • Thierry PITEL • Daniel LE DAUPHIN • Nathalie TESSON • Cyril AUBERT-GEOFFROY • Christian DESCAMPS-WIEL • Noémie FOIN • Michel GLINEL • Cécile PARENT • Dominique ZANNIER • Franck de SAINT ROMAN • François BORÉANIZ 	<ul style="list-style-type: none"> • Eddy LENAS • Ludovic ARNAL • Muriel GAGER • Mathieu LEBEL • Daniel LE DAUPHIN • Mathilde LEJEUNE • Laurence TROLET • Mickael LHOTELLIER • Ludovic HAUZAY • Caroline ROUSSEL • Pascal VALLERAND

Culture	Affaires sociales
<ul style="list-style-type: none"> • Mathilde LEJEUNE • Cécile PARENT • Cyril AUBERT-GEOFFROY • Noémie FOIN • Daniel LE DAUPHIN • Agnès SOLT 	<ul style="list-style-type: none"> • Agnès SOLT • Valérie BEAUSOLEIL • Jocelyne COUE DA SILVA • Mickaël LHOTELLIER • Sandrine MALCAPE • Céline SARRAZIN

<ul style="list-style-type: none"> Jocelyne COUE DA SILVA Ludovic ARNAL Christian DESCAMPS-WIEL Flavie HERPIN Céline SALLIOT 	<ul style="list-style-type: none"> Michel GLINEL Myriam LETELLIER Jean-Louis DANOIS Franck de SAINT ROMAN Caroline ROUSSEL
---	---

Evènementiel	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> Christian DESCAMPS-WIEL Muriel GAGER Ludovic ARNAL Jean-Louis DANOIS Mathieu LEBEL Sandrine MALCAPE Cécile PARENT Agnès SOLT Nathalie TESSON Flavie HERPIN Caroline ROUSSEL 	<ul style="list-style-type: none"> Dominique ZANNIER Cyril AUBERT-GEOFFROY Jocelyne COUE DA SILVA Véronique HULMEL Mathieu LEBEL Mickaël LHOTELLIER Nathalie TESSON Thierry PITEL Noémie FOIN Lucie ROUILLAY Céline SALLIOT

Education Enfance Jeunesse	Vie associative
<ul style="list-style-type: none"> Noémie FOIN Valérie BEAUSOLEIL Christian DESCAMPS-WIEL Mathilde LEJEUNE Myriam LETELLIER Cécile PARENT Laurence TROLET Mickaël LHOTELLIER Daniel LE DAUPHIN Flavie HERPIN Céline SALLIOT 	<ul style="list-style-type: none"> Dominique ZANNIER Cyril AUBERT-GEOFFROY Jocelyne COUE DA SILVA Véronique HULMEL Mathieu LEBEL Mickaël LHOTELLIER Nathalie TESSON Thierry PITEL Noémie FOIN Flavie HERPIN Lucie ROUILLAY

Finances, Administration Générale et Ressources Humaines	Urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> Myriam LETELLIER Cyril AUBERT-GEOFFROY Christian DESCAMPS-WIEL Ludovic HAUZAY Mathieu LEBEL Mathilde LEJEUNE Eddy LENAS Cécile PARENT Laurence TROLET François BORÉANIZ Pascal VALLERAND 	<ul style="list-style-type: none"> Laurence TROLET Cyril AUBERT-GEOFFROY Jean-Louis DANOIS Christian DESCAMPS-WIEL Véronique HULMEL Mathieu LEBEL Myriam LETELLIER Mickaël LHOTELLIER Cécile PARENT Franck de SAINT ROMAN Lucie ROUILLAY

5. Désignation des membres des commissions obligatoires : Un pluralisme de façade

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :** Une liste de 32 personnes (16 titulaires, 16 suppléants) a été proposée. Parmi les titulaires figurent Franck de SAINT ROMAN et François BORÉANIZ. Pour les suppléants, il s'agit de Lucie ROUILLAY et Pascal VALLERAND. Le directeur départemental des finances publiques choisira 8 titulaires et 8 suppléants parmi la liste transmises. Monsieur le Maire a indiqué qu'il mentionnerait au directeur départemental des finances publiques, la notion d'élus de la majorité et d'élus de l'opposition pour le vote.

Vote : Adopté.

- **Commission Accessibilité (CAPH) :** Sa présidence est confiée à Daniel le Dauphin, qui constituera la liste des membres. De notre côté, Céline SALLIOT s'est manifestée pour pouvoir y siéger et ainsi nous représenter.

Vote : Adopté.

- **Commission d'Appel d'Offres (CAO) : vote à bulletin secret**

Contexte : Deux listes se présentaient pour les 5 postes de membres titulaires et 5 suppléants. Franck de SAINT ROMAN conduisait la liste de notre groupe. La CAO joue un rôle crucial dans l'attribution des marchés dépassant les seuils européens, mais aussi, par choix de la commune, sur des marchés significatifs en dessous du seuil.

Notre question : Nous avons demandé si les suppléants pouvaient assister aux réunions. Réponse positive : oui, tous les membres (titulaires et suppléants) sont convoqués à chaque réunion.

Résultats : Liste conduite par la majorité : 26 voix. Liste conduite par Franck de SAINT ROMAN : 7 voix. La majorité obtient 4 sièges de titulaires, notre groupe 1.

6. Subventions aux Associations 2026 : un travail partagé

- Contexte : Un groupe de travail composé de la majorité et de l'opposition a étudié les demandes le 7 mai, après examen par le comité exécutif le 6 mai. Nous saluons cette méthode de travail plus collaborative.
- Montant total proposé : 339 800,43 €, contre 345 616,67 € en 2025, soit une baisse de 5 816 € essentiellement due à la dissolution de l'association AE qui bénéficiait de près de 10 000 €.
- Subvention Tiers-Lieu Maillot : 600 € au total. L'avance de 400 € votée en urgence le 8 avril est déduite. Solde à verser : 200 €.
- Déclaration d'intérêt : Plusieurs élus, dont les nôtres, ont déclaré ne pas prendre part au vote pour certaines associations dont ils étaient membres (comité des fêtes, le Studio, associations des anciens combattants...).
- Vote : Adopté.

7. Groupement de Commandes de la Communauté Urbaine

Contexte : La commune a été invitée à adhérer à plusieurs groupements de commandes organisés par la Communauté Urbaine de Caen la Mer (gardiennage et sécurisation, maintenance des ascenseurs, fourniture de matériel sportif).

- Nos questions : Nous avons interrogé sur le risque de se retrouver ‘pieds et poings liés’ dans un système où les prix seraient in fine plus élevés que sur le marché – une dérive connue dans d’autres administrations.
- Réponse de la majorité : La réponse du maire a été rassurante : l’adhésion n’est pas obligatoire, et la mercuriale obtenue n’est qu’une référence que la commune est libre d’utiliser ou non.
- Vote : Adopté.

8. Avenants sur les Chantiers en cours : le ton monte !

Ce point a donné lieu à un échange particulièrement vif, révélateur des lacunes de suivi de la maîtrise d’œuvre et des tensions financières sur les chantiers.

- Contexte : Le Conseil a présenté plusieurs avenants financiers modifiant le coût des travaux de rénovation sur les chantiers de la Maison des Services Publics et de l’Espace Culturel et Associatif de la commune déléguée de Cheux.
 - Montants autorisés : Lot 1 : +48 289,80 € HT (4,31% du lot) ; Lot 2 : +5 182,85 € HT (1,29%) ; Lot 3 : +16 960 € HT (6,71%) ; Lot 4 : +9 025,31 € HT (5,01%) ; Lot 6 : +1 113 € HT (0,68%).
 - Raisons invoquées : Intempéries (tempête Goretti de janvier et celle de février), erreur de spécification de couleur RAL dans le cahier des charges (une couleur laiton prévue s’est avérée être le jaune-RAL 1004, dit « jaune de la poste »), et quelques imprévus de rénovation.
- Nos questions et observations : Notre groupe a pointé du doigt plusieurs anomalies lourdes, réclamant des comptes sur la gestion des deniers publics et le manque de rigueur dans le suivi des dossiers :
 - **L’erreur de couleur sur les menuiseries** : Nous avons exprimé notre sidération face à un avenant de **16 960 €** rendu nécessaire pour remplacer la couleur des menuiseries en aluminium. Initialement commandées dans un jaune criard (qualifié de « jaune de la Poste »), elles ont dû être changées pour une teinte plus sobre. Nous avons explicitement demandé à qui incombait la responsabilité d’une telle erreur de rédaction dans le cahier des charges.
 - **Le manque d’anticipation technique (Plafonds et eaux usées)** : Nous avons déploré le fait que des éléments structurels de base — à savoir la création d’un plafond suspendu pour corriger l’acoustique et l’aménagement du réseau d’eaux usées — n’aient pas été intégrés dès le départ dans le projet initial.
 - **L’arrêt suspect du chantier de la Mairie** : Nous avons alerté l’assemblée sur une situation visible par tous les habitants : l’absence totale d’activité depuis maintenant 2 mois sur le site de l’ancienne mairie. Par la voix de notre élu Franck de SAINT ROMAN, nous avons relayé des informations concrètes indiquant que certaines entreprises du bâtiment refusaient de poursuivre les travaux car elles étaient en attente de paiement.

- **Le sérieux et le suivi de la maîtrise d'œuvre** : Face à l'accumulation de ces couacs, nous avons exigé des précisions sur les références, le sérieux et les compétences réelles de l'architecte (maître d'œuvre), retenu par la commune via un appel d'offres il y a 5 ans.
- Réponse de la majorité : Refusant d'assumer pleinement ses responsabilités administratives et politiques, la majorité s'est enfoncée dans un déni agressif et une minimisation des faits :
 - **Sur les responsabilités partagées** : Concernant l'erreur de couleur des menuiseries, la majorité a été contrainte de reconnaître à demi-mot une responsabilité partagée entre les services de la commune et l'architecte, sans pour autant expliquer pourquoi c'est aux contribuables de payer pour cette faute.
 - **Sur le défaut de planification** : Concernant le plafond suspendu et le réseau d'eaux usées oublié, l'équipe du Maire s'est contentée d'une réponse désinvolte, admettant simplement que « avec le recul », il eût effectivement été préférable de les prévoir d'emblée.
 - **Sur la situation des chantiers et les retards de paiement** : L'adjoint aux travaux a catégoriquement nié l'arrêt du chantier, prétendant que les équipes se « redéployaient » simplement entre les différents sites de la commune. Cependant, poussé dans ses retranchements après un échange très vif, il a fini par avouer « du bout des lèvres » l'existence de vives tensions entre l'architecte et les sous-traitants. Il a reconnu des conflits de chantier et des **retards de paiement effectifs** entre l'entreprise principale (CMEG) et ses sous-traitants, tout en assurant que ces problèmes venaient d'être réglés lors d'une réunion. Fidèle à sa méthode, la majorité a rejeté la faute sur la complexité des relations contractuelles entre l'architecte et les entreprises.
 - **Sur l'attitude face à l'opposition et le suivi de l'architecte** : La majorité a finalement concédé que le suivi assuré par cet architecte « laissait à désirer », tout en coupant court au débat sous prétexte qu'il fallait désormais « finir le chantier ». L'adjoint a tenté de balayer nos critiques financières en affirmant que l'ensemble de ces avenants ne représentait que 4,3 % du marché global. Le ton est devenu ouvertement hostile lorsque Monsieur le Maire, refusant la transparence légitime due aux citoyens, a mis au défi notre élu de donner « sa » propre réponse.
- Vote : Ces avenants financiers ont été validés par la majorité seule. Notre groupe s'est abstenu pour dénoncer le coût de ces négligences et cette gestion opaque de l'argent public.

9. Acquisitions Foncières le long du Chironne

- Contexte : La commune mène depuis plusieurs années un programme d'acquisitions pour la gestion des eaux et des réseaux. Un bornage définitif a précisé les surfaces réelles à acquérir le long du Chironne, qui diffèrent des estimations initiales. Le tarif reste de 8€/m². Les surfaces étant plus importantes qu'initialement prévu (car le bornage s'est fait sur l'axe du cours d'eau et non sur le bord), le coût passe de 5 808 € à 8 638 €.
- Notre question : Nous avons relevé qu'une des propriétaires ne présentait pas d'écart de surface par rapport à l'estimation initiale.

- Réponse de la majorité : Certaines parcelles ne sont pas directement en contact avec le cours du Chironne.
- Vote : Adopté.

10. Inscription des Plages du Débarquement à l'UNESCO : Une vigilance sur l'urbanisme

- Contexte : Avis demandé au Conseil concernant la candidature des Plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO (portée par la Région) au titre de la « Valeur Universelle Exceptionnelle ».
- Notre question : Quel sera l'impact concret pour les projets d'aménagement et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thue et Mue ?
- Réponse de la majorité : La majorité a confirmé que l'inscription imposerait des contraintes (protocoles d'alerte précoce, évaluations autonomes d'impact patrimonial sur les projets industriels ou de développement) ; tout en indiquant que la zone de Cardonville, elle, n'est pas concernée – ce qui facilitera les projets de développement économique. La Région devrait mettre en place une structure d'accompagnement dédiée pour aider les communes à gérer ces contraintes de la « zone tampon ».
- Vote : Avis favorable unanime.

11. Augmentation des Tarifs Scolaires et Périscolaires

- Contexte : Proposition d'augmentation générale de 1,5 % sur les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie, des études surveillées et des transports à compter du 1er septembre 2026. La majorité justifie cette hausse par l'inflation et l'augmentation des coûts de fonctionnement des services, affirmant réaliser des simulations en interne.
Exemple chiffré : Pour une famille de la tranche la plus élevée (QF > 1500€) avec un enfant mangeant à la cantine tous les jours sur l'année, l'augmentation serait de 11,52€/an.
- Point soulevé par notre groupe : Des parents demandent une extension des horaires de garderie à Cheux (ouverture dès 7h et fermeture à 18h30).
- Réponse de la majorité : Des sondages sont en cours pour évaluer la demande et l'impact financier.
- Vote : Adopté.

12. Informations diverses

- **Prochains conseils** : Un conseil extraordinaire est prévu le vendredi 5 juin (ordre du jour : désignation des grands électeurs pour les sénatoriales de septembre 2027). Le prochain conseil ordinaire aura lieu le 24 juin.
- **Commission Voirie/Espaces verts/Bâtiment/Patrimoine** : Première réunion fixée au 9 juin à 18h00 (sur invitation).
- **Formation des élus** : Le maire a confirmé que la commune prendra en charge les formations des élus qui souhaitent se former. Une journée de formation sur la biodiversité est prévue le 13 juin (ouverte aux élus).

- **Biodiversité - Étude classificatoire** : Un dossier à déposer avant le 30 octobre pour le label « Territoires Engagés pour la Nature » est en cours de constitution. Une délibération sera nécessaire d'ici là.
- **Règlement intérieur** : Son adoption est prévue au prochain conseil ordinaire, ce qui permettra l'ouverture officielle des commissions aux habitants engagés.

13. Conclusion : Une coopération en trompe-l'œil

Ce Conseil Municipal du 20 mai 2026 aura été marqué par des signaux contradictoires, oscillant entre des avancées concrètes et le retour rapide aux réflexes d'opacité de l'équipe majoritaire.

Les avancées que nous saluons : Nous tenons à reconnaître positivement les quelques points de conciliation de cette séance. Le travail partagé et rigoureux en amont sur l'attribution des subventions associatives prouve qu'une coopération constructive entre la majorité et l'opposition est non seulement possible, mais grandement bénéfique pour la commune.

Les points noirs qui demeurent préoccupants : Cependant, la méthode globale de gestion reste une source d'inquiétude majeure pour notre groupe :

- **L'opacité persistante des grands projets** : La situation chaotique des chantiers de la Mairie et de l'Espace Culturel exige un suivi d'une rigueur absolue. Face à l'empilement des avenants financiers successifs, à l'absence totale d'activité visible sur les sites depuis deux mois et aux tensions flagrantes entourant l'architecte, nous continuerons d'exiger une transparence totale au nom des contribuables.
- **Le verrouillage démocratique** : Le maintien de deux commissions clés « fermées » (Finances/RH et Urbanisme) prive les citoyens d'un droit de regard légitime et entretient un climat d'opacité que nous ne cesserons de contester.

Malgré les tensions verbales et les tentatives de blocage, nous resterons vigilants, constructifs lorsque cela est possible, mais intransigeants sur le respect de la démocratie locale et la bonne gestion des deniers de Thue et Mue.